



CONCOURS S-27-22-23

5 POSTES À COMBLER

**TECHNICIENNES OU TECHNICIENS
EN VOIRIE FORESTIÈRE - NOUVEAU PROJET**

Lieu de travail :	Centre de formation professionnelle (chantier désigné par la direction ou Saint-Michel-des-Saints)
Heures de travail :	De jour - 40 h par semaine
Statut :	Selon les conditions d'emploi du chapitre 10
Salaire :	Échelon salarial moyen à 27,59\$ de l'heure + prime, si applicable selon expérience
Supérieur immédiat :	La direction de l'établissement
Entrée en fonction :	Septembre 2022

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides est un milieu de travail situé à proximité de la nature. Notre organisation offre des services d'enseignement de qualité à environ 4 000 élèves. Nous comptons vingt-et-une écoles primaires, une école primaire-secondaire, une école secondaire, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à assister le personnel enseignant ou le personnel responsable désigné dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux relatifs à l'apprentissage de notions et aux exercices pratiques dans le cadre de la formation professionnelle.

DATE LIMITE POUR POSTULER :
10 juin 2022, à 16 h

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en Conduite de machinerie lourde en voirie forestière.

Expérience

Un minimum de trois (3) années d'expériences est en tant qu'opérateur en voirie forestière.

Atout

Aptitudes en communication et bonne connaissance du métier.

Bonnes connaissances en entretien et réparations mineures d'engins de voirie forestière.

Vous désirez vivre une expérience collaborative au sein d'une équipe dynamique?

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, **en prenant soin d'y inscrire le numéro du concours**, par courrier électronique à l'adresse suivante :

ressources.humaines@csshl.gouv.qc.ca

SEULES LES PERSONNES RETENUES SERONT CONTACTÉES

Nous souscrivons au principe d'équité en matière d'emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.